

TREMPLIN MUSIQUES ACTUELLES

RÈGLEMENT
ET
DOSSIER D'INSCRIPTION



REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

Ce tremplin de musiques actuelles est organisé par des jeunes ayant entre 15 et 17 ans, sous l'accompagnement du « Local Jeunes », structure d'accueil en lien au service Enfance Jeunesse de la ville de Falaise (Calvados).

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le tremplin musiques actuelles est ouvert à tous les groupes ou artistes musiciens répondant aux critères suivants :

- ↪ Jouer un des styles musicaux suivant : pop, rock, rap, reggae, électro, funk, ska, chanson, beat box, ...
- ↪ Être amateur ou dans une démarche de professionnalisation
- ↪ Être constitué d'au moins 2 personnes
- ↪ 50% du groupe doit être composé de jeunes ayant moins de 20 ans
- ↪ Être en capacité de jouer un set d'au moins 30 minutes
- ↪ Proposer uniquement des compositions originales (pas de reprises)
- ↪ Disposer d'un support audio (Cd ou Clé USB) contenant 2 titres minimum ou 3 titres maximum en wav ou Mp3
- ↪ Faire partie de la région Basse Normandie

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1) L'inscription est gratuite
- 2) Pour s'inscrire, les candidats doivent **télécharger un dossier d'inscription** sur le site de la ville de Falaise, www.falaise.fr ou **le demander par E-mail** à localjeunes@falaise.fr
- 3) Les groupes ou artistes musiciens devront faire parvenir leur dossier d'inscription accompagné d'un support audio Cd, en format Wav ou MP3, au plus tard **le vendredi 25 mai 2012** à l'adresse suivante :

**Tremplin Musiques Actuelles
Service enfance jeunesse
Place Guillaume le Conquérant, 14700 Falaise**

- 4) Pour les participants mineurs, il faudra joindre au dossier l'autorisation parentale pour chacun, remplie par le responsable légal.
- 5) Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de l'article 2 ou portant des informations erronées sera automatiquement rejeté.
- 6) Tout dépôt de dossier d'inscription est considéré comme terme d'engagement et de respect du règlement.

ARTICLE 4 : PRÉSÉLECTIONS

Une présélection de 6 groupes sera faite par les organisateurs du tremplin parmi l'ensemble des candidatures validées entre le vendredi 25 mai et le vendredi 1^{er} juin 2012

Les 6 groupes sélectionnés pour participer au tremplin du samedi 30 juin 2012, seront ensuite informés par téléphone et recevront un E-mail de confirmation.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours sans qu'aucune contrepartie ou préjudice ne puisse être exigé.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU TREMPLIN

Le tremplin aura lieu le samedi 30 juin 2012 à la Salle du pavillon de Guibray à Falaise, à partir de 15h00.

Chaque groupe participant sera convoqué à une heure précise le matin, afin de procéder aux balances sons. Les repas seront pris en charge par les organisateurs.

L'ordre de passage des groupes sera défini par les organisateurs. Chaque groupe se produira pour un set de 10 minutes maximum (critère de sélection). Chaque groupe aura 15 minutes pour s'installer sur scène. Tout temps dépassé sera imputé sur la prestation du groupe (30 minutes au total pour changement de plateau et prestation scénique)

En fonction des groupes retenus et pour faciliter le temps de changement de plateau ou de balances sons, une batterie sera mise à disposition par les organisateurs.

Les balances seront effectuées par des techniciens en charge de la sonorisation et de l'éclairage du Tremplin : 30 minutes par groupe selon un planning communiqué par l'organisateur. Afin d'assurer une bonne sonorisation de la batterie, la première balance sera de 50 minutes.

La sélection des groupes pendant le tremplin se fera par un jury qui sera composé uniquement du public. Tout les spectateurs, dès lors qu'ils auront moins de 25 ans pourront être munis d'une carte de sélection. A l'issue de toutes les prestations, ces cartes de sélections seront déposées dans une urne qui sera ensuite dépouillée par les organisateurs.

En cas de litige, les organisateurs sont considérés « experts » et prendront la décision de sélectionner un groupe en fonction des critères suivants :

- Qualité musicale du groupe (technicité)
- Originalité des compositions
- Présence scénique, interaction avec le public

Au final, 3 groupes seront désignés et les résultats seront aussitôt annoncés. Aucune contestation ne sera recevable. Le groupe ou une personne référence devra être présente durant la remise des résultats. Tout départ anticipé du groupe le jour du tremplin sera considéré comme un acte de désistement. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retenir le groupe suivant.

Les gagnants acceptent que leurs noms, images et sons soient diffusés dans tous supports relatifs à la communication municipale, départementale et régionale (caractère non commercial).

ARTICLE 6 : DESCRIPTION DES PRIX

Les prix à gagner sont par ordre de sélection :

- 1^{er} = Enregistrement d'un Cd 2 titres dans un studio professionnel (valeur maxi 1500€) + première partie d'un artiste musiques actuelles au Forum de Falaise
- 2nd = Enregistrement d'un Cd single dans un studio professionnel (Valeur maxi 1000€)
- 3^{ème} = Un bon d'achat dans un magasin de musique du calvados au choix (valeur maxi 500€)

ARTICLE 7 : MODALITÉS, MENTIONS ET DISPOSITIONS LÉGALES

Le matériel appartenant aux participants doit être assuré par eux-mêmes. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de dégradations, de pertes ou de vols de ce matériel.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition ou sur le lieu de leur prestation seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état.

Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que cela pourrait porter préjudice aux valeurs morales et à l'ordre public.

Aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.

Les participants déclarent sur l'honneur que les titres présentés sont des originaux.

La participation au tremplin est gratuite. Son adhésion implique alors l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant

- Nous nous engageons, si nous sommes présélectionnés, à participer au « tremplin musiques actuelles » qui aura lieu le samedi 30 juin 2012 à la salle du Pavillon de Guibray à Falaise.
- Nous déclarons avoir lu et nous acceptons le règlement du tremplin musiques actuelles

Nom de l'artiste ou du groupe :

Date,

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TREPLIN MUSIQUES ACTUELLES

SAMEDI 30 JUIN 2012 - SALLE DE GUIBRAY À FALAISE

Nom du groupe ou de l'artiste : _____

Nom et Prénom du représentant du groupe : _____

Date de naissance : _____ âge : _____

Adresse postale : _____

Code postale : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel Mobile : _____

E-Mail : _____

Style musical : _____

A propos du groupe :

Date de création : _____

Membre du groupe :

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : _____ Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : _____ Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : _____ Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : _____ Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : _____ Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : _____ Instrument(s) pratiqué(s) : _____

Origine et histoire du groupe (en quelques lignes) :

A propos du groupe (suite) :

Quelles sont vos influences musicales ?

Quelle expérience scénique avez-vous ? Nombre, lieux (festival, salles) :

-
-
-
-
-
-

Quels sont vos projet, vos ambitions ?

Nombre total de compositions du groupe et durée totale approximative ?

N° et Nom des titres à écouter lors de la présélection :

N° _____ Nom _____

N° _____ Nom _____

Êtes-vous en association ? _____

Êtes-vous inscrit à la SACEM ? _____

Avez-vous un producteur ? _____

Fait à

Le :

Signature du référent :

PIÈCES À ENVOYER PAR COURRIER AVANT LE 25 MAI 2012

- Règlement et formulaire d'inscription signés et renseignés
- Cd maquette de 2 ou 3 titres en MP3 ou WAV
- Plan de scène, fiche technique
- Autorisation parentale (pour les mineurs)



Local Jeunes - salle Bodereau
8, rue Saint Jean, 14700 Falaise
Tel : 02.31.90.25.38
E-mail : localjeunes@falaise.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M./Mme _____

Adresse : _____

Tel fixe : _____

Tel portable : _____

E-mail : _____

N° de sécurité sociale : _____

Filiation : Père Mère Tuteur Autre : _____

Autorise mon enfant : _____

A participer, en tant qu'artiste du groupe _____,

Au tremplin musiques actuelles, organisé par le Local Jeunes du Service Enfance Jeunesse de la ville de Falaise, tel qu'il est décrit dans le cadre du règlement et du formulaire d'inscription.

Nom de la personne, si autre que le responsable légal : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable _____

En cas d'accident ou de maladie lors du tremplin, j'atteste être couvert par une assurance responsabilité civile dont l'agence est : _____ et le n° de police est :

Ainsi, je décharge l'organisateur de toutes responsabilités mais je l'autorise à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Je reconnais avoir pris connaissances du règlement et des conditions d'inscriptions et je déclare sur l'honneur l'authenticité des informations portées sur ce document.

Fait à :

Le :

Signature du parent ou du tuteur